

Correction de la dissertation sur la loi et le règlement

Spécificités de la dissertation en droit pour la méthode
Par exemple: plan apparent

Introduction

Accroche: une date, un fait historique, une anecdote, une petite expression (latine ou pas), fait d'actualité, un détail qui concerne le sujet, citation, adage, "bon mot" de quelqu'un d'important

Définition: des termes séparément, chercher profondément leur sens puis retrouver le sens dans le cadre de la dissertation

Analyser le lien entre eux, pourquoi est-ce qu'on les a mis ensembles? Interroger le lien entre les concepts.

Problématique: question centrale qui est le fil rouge de notre devoir

Plan: argumentation pour répondre à la question de la problématique

Conclusion ou pas: brève si elle existe, logique d'ouverture

Contexte: on (G. de Gaulle) veut changer parce qu'il y a une grande instabilité de la IV^{ème} république et on est en période de crise

Problématique du pouvoir est présente mais pas centrale

Définition:

Loi: au sens large: ensemble des règles de droit

Ou loi au sens de loi ordinaire

Guy Carcassonne: l'acte voté par le parlement selon la procédure législative dans les domaines de compétences résultant de la constitution (on évacue donc les lois spéciales)

Règlement: règle de droit écrite venant de l'autorité exécutive

Intérêt du sujet:

Fondamentale.

Contexte: instabilité de la IV^{ème} république

Volonté de renforcer le pouvoir exécutif

Pouvoir législatif / exécutif (attention: pb de sciences politiques)

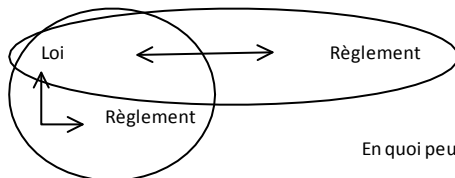
Question de la hiérarchie des normes

- Analyse du lien entre loi et règlement relève de la répartition du pouvoir entre législatif et exécutif, entre parlement et gouvernement
- Cette répartition est fixée par la constitution (source suprême du droit traduisant la volonté du peuple)
- Contexte d'élaboration de cette constitution, instabilité de la 4^{ème} Rep, volonté d'accorder plus de pouvoir au gouvernement (du Général de Gaulle)

Problématique:

On pourrait demander lequel du parlement ou du gouvernement a le plus de pouvoir, mais c'est un piège, toutefois, il nous semble plus pertinent ici au delà de la logique d'opposition de s'interroger sur le rapport entre la loi et le règlement en temps que sources du droit dans le cadre d'une analyse de la cohérence du droit positif

En quoi la loi et le règlement sont complémentaires?



De manière verticale (subordination)

Mais aussi de manière horizontale (mise en œuvre de la loi)

En quoi peut-on dire que la loi et le règlement sont deux sources complémentaires du droit positif?

Réponse en deux temps:

1. Deux sources du droit complémentaire au domaine distinct
 - a. Une répartition des domaines organisée par la constitution
 - i. Tous les domaines sont donc couverts
 - ii. distinction entre l'article 34, 37
 - iii. Nuance: les ordonnances (art 38 C)
 - b. Une répartition des domaines garantie par la constitution
 - i. Article 41 C.: mécanisme spécifique qui permet de sanctionner le législateur si il prend une mesure qui ne relève pas de l'article 34, si désaccord c'est le conseil constitutionnel qui va régler l'affaire: logique de prévention (avant même que la loi n'existe)
 - ii. Art 37 C : principe de délégation de la loi, sauvegarde en miroir du domaine législatif (pas d'article spécifique prévu, mais possibilité de voter une loi pour abroger ce règlement)
2. Le règlement: instrument de mise en œuvre de la loi
 - a. Règlement = moyen d'application de la loi
 - i. Rôle traditionnel du règlement
 - ii. Rôle du pouvoir exécutif
 - iii. Soit le législateur va fixer l'essentiel des règles soit il va donner cette compétence au gouvernement
 - iv. Insister sur la subordination du règlement à la loi: **principe de légalité**
 - v. Comment va-t-on mettre en œuvre ce principe de légalité? Si un règlement est supérieur à une loi? Lors d'un litige entre particuliers: on va écarter un règlement contraire à une loi devant une juridiction en vertu de la **voie d'exception**, il va être écarté. Sinon, on peut faire un **REP (recours en annulation pour excès de pouvoir)**, mais seulement dans un délai de deux mois après la promulgation du règlement)